

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DU CALVADOS**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule. la commission de surendettement des particuliers du Calvados est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 18 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Le nombre de dossiers déposés a progressé (+3,4 %) par rapport à 2020 mais il se situe en net recul (-19,7%) par rapport à 2019. En effet, l'année 2020 a été marquée par une forte baisse des dépôts liée à l'épidémie de coronavirus ayant entraîné un net repli au printemps pendant le confinement, ce qui a perturbé la courbe des dépôts qui s'inscrivent toujours dans une tendance baissière depuis plusieurs années. Ce constat est identique au niveau régional (+10,3% par rapport à 2020 et -12,1% par rapport à 2019) et au niveau national (+11,3% par rapport à 2020 et -15,4% par rapport à 2019). Le nombre de redépôts concerne 45,4 % des dossiers déposés, en légère baisse sur 2020 (-0,7 points). Ce taux est quasi stable en Normandie à 48,0% et en baisse de -0,9 points à 43,4% sur la France. La part des redépôts après une suspension d'exigibilité des créances, a de nouveau diminué de 3,2 points (13,4%), ce qui la place au niveau constaté en France (13,3%) et en dessous de celui observé en Normandie (16,2%).

Recevabilité et orientation

Le nombre de dossiers recevables et orientés est en baisse de - 1,4% par rapport à 2020 et de façon plus soutenue par rapport à 2019 (-23,8%). En Normandie on observe une hausse de 9,3 % par rapport à 2020 et une baisse de -12,5% par rapport à 2019, taux conforme aux dossiers déposés. Cette tendance est identique sur la France (+7,5% et -15,9%). Les capacités de remboursements sont négatives dans 44,2 % des dossiers recevables, chiffre inférieur à ceux de la région (47 %) et de la France (45,8%). 61 dossiers (4 %) ont été déclarés irrecevables par la commission contre 32 (2,2%) en 2020 et 90 (4,6%) en 2019. Ces évolutions sont également constatées en Normandie et en France.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

La part des mesures imposées avec ou sans effacement est quasiment stable à 42,5% sur le Calvados, tout comme en Normandie à 42,4% et en France à 41,5%. Il en est de même pour l'effacement total des dettes qui représente 40,9% des dossiers sur le département, 40,6 sur la région et 39,4 sur la France. La proportion de plans conventionnels de redressement définitifs progresse légèrement à 7,5% (7,5% en Normandie et 7,9% en France).

Mesures pérennes et mesures provisoires

Au final, des solutions pérennes sont mises en places pour 80,8% des dossiers, les mesures provisoires étant réservées aux situations permettant soit une amélioration financière certaine ou la réalisation de la vente de patrimoine.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRETARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCEDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	Néant	Relations régulières sur les dossiers avec les greffes et les juges de la protection. Aucune réunion n'a pu être organisée en raison du contexte sanitaire.
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)		La transmission d'informations sur le portail EXPLOC permet à la préfecture de connaître les dossiers recevables pour lesquels une dette de logement est déclarée. Un commissaire (suppléant du délégué du Préfet) a été nommé
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>14 réunions 292 travailleurs sociaux</i>	Présentation de la procédure de surendettement, de la télédéclaration, du budget, de la relation banque-client, de la procédure du droit au compte, des fichiers bancaires, de l'offre spécifique, du microcrédit et du site www.mesquestionsdargent.fr
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Néant</i>	
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>3 réunions 35 travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	Présentation de la procédure de surendettement, de la télédéclaration, du budget, de la relation banque-client, de la procédure du droit au compte, des fichiers bancaires, de l'offre spécifique, du microcrédit et du site www.mesquestionsdargent.fr
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	1 réunion 7 personnes	Présentation de la procédure de surendettement
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	61 jeunes 106 jeunes SNU 213 collégiens	Dans le cadre de l'éducation financière des jeunes élèves de 4 ^{ème} et 3 ^{ème} , des jeunes du service national universel, de la promo 16-18, des missions locales, services d'aide et organismes d'accompagnement de la garantie jeunes

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsion des ménages surendettés.

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

La commission relève de réelles difficultés pour la mise en place des mesures. D'une part celles-ci ne sont pas toujours comprises par les débiteurs, et d'autre part, le suivi des budgets est complexe et non accompagné. Les débiteurs ont également des difficultés à identifier leurs créanciers car ils ne connaissent pas toujours les chargés de recouvrement. Enfin, d'autres débiteurs n'arrivent pas à contacter leurs créanciers afin de mettre en place leur plan malgré plusieurs tentatives et certains rencontrent des retards dans le déblocage de leur épargne.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

La commission relève des difficultés de mise en place des mesures liées à la détermination de la date de leur mise en application et de suivi des paliers (les créanciers pouvant réclamer leur échéance alors que le précédent palier n'est pas terminé).

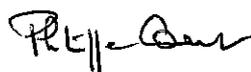
Le manque d'accompagnement à la mise en place est souvent décrié par les personnes en difficulté.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

Les gestionnaires de fonds d'épargne bloquée sont excessivement exigeants sur la formalisation de la demande de déblocage.

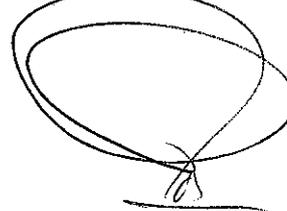
Date : 16 février 2022

Le président de la commission



M. Philippe COURT
Préfet du Calvados

Le secrétaire de la commission



M. Patrice LENOBLE
Directeur départemental
de la Banque de France

ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE

INDICATEURS	2019	2020	2021	variation 2021/2020 en %	variation 2021/2019 en %
Dossiers déposés	1 725	1 340	1 386	3,4%	-19,7%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	50,1%	46,1%	45,4%		
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	24,6%	16,2%	13,0%		
Dossiers décidés recevables par la commission	1 699	1 312	1 294	-1,4%	-23,8%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	8,8%	7,9%	7,7%		
Dossiers décidés irrecevables par la commission	90	32	61	90,6%	-32,2%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	23,3%	15,6%	26,2%		
Dossiers orientés par la commission	1 721	1 321	1 309	-0,9%	-23,9%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	43,3%	43,2%	44,2%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	42,7%	42,5%	42,9%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,5%	0,0%	0,1%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	56,8%	57,5%	57,1%		
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	1 975	1 453	1 517	4,4%	-23,2%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	6,3%	5,4%	4,9%		
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	4,6%	2,2%	4,0%		
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	39,3%	41,4%	40,9%		
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,5%	0,0%	0,1%		
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	6,8%	7,2%	7,5%		
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	3,4%	3,0%	3,1%		
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	3,3%	4,1%	4,4%		
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	42,5%	43,8%	42,5%		
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	36,5%	37,8%	36,7%		
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	20,7%	22,4%	22,1%		
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	6,1%	6,1%	5,9%		

Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	79,7%	82,2%	80,8%		
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	18	8	8		
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	8	12	22		

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	CALVADOS	NORMANDIE	METROPOLE
Part des dossiers décidés irrecevables par la commission*	4,0%	4,1%	4,5%
Part des accords commission sur Mesures imposées suite RP sans LJ*	40,9%	40,6%	39,4%
Part des plans conventionnels conclus*	7,5%	7,5%	7,9%
Part des accords commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	42,5%	42,4%	41,5%
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	80,8%	77,4%	76,3%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
commission	Dettes financières	35 888	1 070	4 722	67,5%	82,3%	14 391	3,0
	dont dettes immobilières	13 038	130	219	24,5%	10,0%	87 993	1,0
	dont dettes à la consommation	21 520	947	3 793	40,5%	72,8%	13 812	3,0
	dont autres dettes financières	1 331	573	710	2,5%	44,1%	783	1,0
	Dettes de charges courantes	6 059	985	3 618	11,4%	75,8%	3 347	3,0
	Autres dettes	11 222	711	1 613	21,1%	54,7%	2 101	2,0
	Endettement global	53 170	1 300	9 953	100,0%	100,0%	17 947	7,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
REG	Dettes financières	209 096	6 287	26 945	69,8%	79,5%	12 676	3,0
	dont dettes immobilières	90 055	905	1 475	30,1%	11,4%	93 010	1,0
	dont dettes à la consommation	113 905	5 465	21 460	38,0%	69,1%	11 980	3,0
	dont autres dettes financières	5 135	3 288	4 010	1,7%	41,6%	719	1,0
	Dettes de charges courantes	44 870	6 297	25 771	15,0%	79,6%	3 800	3,0
	Autres dettes	45 501	4 556	10 091	15,2%	57,6%	1 801	2,0
	Endettement global	299 467	7 912	62 807	100,0%	100,0%	16 295	7,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement) France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	3 389 647	90 755	404 100	69,4%	80,5%	14 440	3,0
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>1 534 603</i>	<i>14 292</i>	<i>23 085</i>	<i>31,4%</i>	<i>12,7%</i>	<i>92 269</i>	<i>1,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>1 775 420</i>	<i>80 658</i>	<i>323 453</i>	<i>36,3%</i>	<i>71,5%</i>	<i>12 677</i>	<i>3,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>79 624</i>	<i>46 817</i>	<i>57 562</i>	<i>1,6%</i>	<i>41,5%</i>	<i>792</i>	<i>1,0</i>
Dettes de charges courantes	710 727	87 738	319 557	14,5%	77,8%	3 853	3,0
Autres dettes	786 856	61 174	133 202	16,1%	54,2%	1 924	2,0
Endettement global	4 887 230	112 802	856 859	100,0%	100,0%	18 179	7,0

